

Réf: Dossier N° 046075

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « FALCON AGRO »

Siège social Abidjan, Marcory, CITE BOURGEOIS, Lot 2203, Ilot
0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 20/09/ 2021 , et enregistrés au CEPICI le 06/10/2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « FALCON AGRO »

Objet : L'IMPORTATION ET LA VENTE DE RIZ, LA DISTRIBUTION DE TOUS PRODUITS ALIMENTAIRES DE GRANDE CONSOMMATION, ACHAT, VENTE, LA TRANSFORMATION, L'IMPORTATION ET L'EXPORTATION DE PRODUITS AGRICOLES TELS QUE LE CAFE, CACAO, L'ANACARDE, L'AMANDE DE CAJOU, LE MAÏS, LE SOJA, LE SESAME, LA NOIX DE KARITE, L'ANNATTO, LE BETAIL ALIMENTAIRE, LE GINGEMBRE, LA LENTILLE, TOUTES OPERATIONS POUVANT CONCERNER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ACHAT, LA VENTE, LA COLLECTE, L'ECHANGE, L'IMPORTATION, LE TRANSPORT DE TOUS PRODUITS ET MARCHANDISES DE TOUTE PROVENANCE, LE NEGOCE ET LE COMMERCE EN GENERAL.

ET POUR LA REALISATION DE L'OBJET SOCIAL :

- L'ACQUISITION, LA LOCATION ET LA VENTE DE TOUS BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES L'EMPRUNT DE TOUTES SOMMES AUPRES DE TOUS ETABLISSEMENTS FINANCIERS AVEC POSSIBILITE DE DONNER EN GARANTIE TOUT OU PARTIE DES BIENS SOCIAUX.

- LA PRISE EN LOCATION GERANCE DE TOUS FONDS DE COMMERCE.

- LA PRISE DE PARTICIPATION DANS TOUTE SOCIETE EXISTANTE OU DEVANT ETRE CREEE.

- ET GENERALEMENT, TOUTE OPERATIONS FINANCIERES, COMMERCIALES, INDUSTRIELLES, MOBILIERES ET IMMOBILIERE, SE RAPPORTANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT A L'OBJET SOCIAL OU POUVANT EN FACILITER L'EXTENSION OU LE DEVELOPPEMENT.

Capital social 50,000,000 F CFA divisé en (5000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires,

numérotées de 1 à 5000 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Marcory, CITE BOURGEOIS, Lot 2203, Ilot 0

Dirigeant(s) : M GOENKA DEVANG MAHESH (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B13-06265 du 15/10/2021 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°30569/GTCA/RC/2021 du 15/10/2021

